DOSSIER ADMINISTRATIF

15ème RALLYE DU DOURDOU

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES ROUTIERS 2018

Le 23/05/2018
Visa 18/0517

Le 25/04/2018
PO/ Bernard BOILLOT

Organisation :

Moto Club VILLECOMTAL

Président :

Jean-Michel BIEULAC
06 avenue Joseph Vidal
12580 VILLECOMTAL
Tel : 06.84.74.25.60

mail : jean-michel.bieulac@orange.fr

13-14 et 15 juillet 2018

Destinataires : Ligue Motocycliste OCcitanie (LMOC)
Délégué CFRR 2018 : David BOURNISSIEN
Délégué CF à l'ancienne 2018 : Gilles PLANCHON-TOURLY
Directeur de Course : Jean-Jacques GUILLEMOZ

CHAMPIONNAT DE FRANCE
DES RALLYES ROUTIERS 2018

« RALLYE DU DOURDOU 2018 »

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE

Le présent règlement particulier est un complément au Règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2018 (abréviation dans le texte RCFRR 2018), qui précise les particularités du 15ème rallye du Dourdou.

ARTICLE 1 : DEFINITION

Le Moto Club de Villecomtal organise les 13-14 et 15 juillet 2018 le 15ème **« Rallye du Dourdou »**.

Cette épreuve est enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme sous le numéro 653.

Cette compétition est organisée conformément au décret n°2006-554 du 16/05/2006, aux RTS discipline Rallyes Routiers, et au règlement du championnat de France des rallyes routiers 2018 (RCFRR2018)

ARTICLE 2 : FORMAT DE L'EPREUVE

Le rallye du Dourdou comprend 2 étapes :

- **Etape 1**, **le vendredi 13 juillet** comprenant un parcours de liaison sur voie ouverte à la circulation dont le kilométrage total est de **167 km** et **4 secteurs sélectifs appelés aussi épreuves spéciales chronométrées**, sur routes fermées à la circulation

- **Etape 2, le samedi 14 juillet c**omprenant un parcours de liaison sur voie ouverte à la circulation dont le kilométrage total est de **235 km** et **6 secteurs sélectifs appelés aussi épreuves spéciales chronométrées**, sur routes fermées à la circulation

N.B En raison de la difficulté pour le Moto Club de Villecomtal d'appliquer la règle du nombre d'épreuves spéciales (même nombre pour chacune des 2 étapes à 2 unités près, article 2 "Format des épreuves" du RCFRR 2018"), le Moto-Club de Villecomtal doit modifier le format habituel du Rallye du Dourdou en supprimant une boucle et limitant ainsi le nombre d'ES de l'étape de jour à 6.

ARTICLE 3 : RECONNAISSANCE

- **Les reconnaissances de l'itinéraire routier se feront dans le respect du code de la route et sont interdites de 23h00 à 7h30 ;**

- **Les reconnaissances des épreuves spéciales sont interdites avant l'épreuve à tous les véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et aux quads (les vélos à assistance électrique sont autorisés) ;**

- **Une reconnaissance des épreuves spéciales sera effectuée lors d'une boucle non chronométrée le jour même de la compétition, avant le départ officiel de l'épreuve (vendredi 13 juillet vers 20h45) ; celle-ci s'impose à tous les concurrents, qu'ils soient engagés pour l'ensemble de l'épreuve (étape 1 + étape 2) ou engagés pour la seule étape 2 (samedi 14 juillet). Ces derniers devront souscrire une licence LJA 1**

ARTICLE 4 : CATEGORIES DE MACHINES

Les catégories des machines qui seront classées sont listées dans l'article 3 du RCFRR 2018.

ARTICLES 5 : TITRES

Les titres pour lesquels concourent les pilotes, ainsi que les règles d'attribution de points sont définis dans l'article 4 du règlement du RCFRR 2018.

ARTICLE 6 : ITINERAIRE

Le parcours de liaison est tracé à partir de cartes I.G.N. et ne sera pas fléché ; sur ce parcours, les concurrents sont tenus **de respecter strictement les règles de circulation routière**.

Les systèmes GPS et/ou Tripy sont strictement interdits.

Les concurrents pourront télécharger le Road Book complet, (https://rallyedudourdou.fr/inscriptions/) dans les huit jours avant le déroulement de l'épreuve.

Il est interdit d'apposer des signes de reconnaissances pour indiquer le parcours sur tous types de supports (panneaux de signalisation, balises d'intersection, arbres, chaussée etc.) ; tout contrevenant pourra être pénalisé par les autorités sportives et sanctionné par les pouvoirs publics.

ARTICLE 7 : CONCURRENTS

L'épreuve est ouverte aux conducteurs titulaires d'une licence nationale NCO, NPH délivrée par la FFM ou FIM pour l'année en cours, ou une licence LJA « 1 manifestation » et d'un permis de conduire en cours de validité. Une seule personne est admise par machine à l'exception des side-cars dont le passager doit également être titulaire d'une licence (NCO ou LJA) et des passagers de la catégorie Duo.

Les licences "une manifestation nationale" LJA 1 (étape 2 uniquement) ou LJA 2 (étape 1 et étape 2) doivent être prises en se connectant sur le site de la FFM http://licencesunemanifestation.ffmoto.net.

en fin de saisie, vous devez l'imprimer, la dater, la signer. Sur le site, vous trouverez joint un certificat médical à télécharger et à faire remplir par votre médecin puis à renvoyer à la FFM.

Le paiement doit se faire par CB sur le site de la FFM pour valider votre licence. Lors des vérifications administratives vous devez simplement amener votre licence imprimée.

Sinon, vous devrez présenter lors des vérifications administratives votre imprimé de " demande de licence", votre certificat médical et un règlement par chèque à l'ordre « Moto Club de Villecomtal », dans ce cas **une majoration de 10€ s'appliquera.**

Les passagers des side-cars et de la catégorie Duo devront être titulaires d'une licence NCO, NPH, Internationale délivrée par la FFM ou LJA.

La capacité maximale de participants à l'épreuve est de 180.

7.1 Droits d'engagement

Les dispositions relatives aux droits d'engagement sont celles définies à l'article 7.1 "Droit d'engagement" sauf pour les montants qui sont les suivants :

- 180 € pour une seule étape ;
- 220 € pour les 2 étapes.

7.2 Inscriptions / engagements

Seules les inscriptions en ligne sur https://ffm.engage-sports.com sont acceptées ; si nécessaire une explication est disponible sur https://rallyedudourdou.fr/inscriptions"

Les inscriptions papier reçues par le MCV seront renvoyées à son expéditeur.

Les chèques de règlement des inscriptions effectuées en ligne doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Mr Jean-Francois BOSCUS 1 Rue droite 12580 VILLECOMTAL

Les chèques seront encaissés 30 jours avant l'épreuve.

Afin de produire une liste des engagés complète qui serait susceptible de figurer sur divers supports de communication (dossier de presse, article de presse, plaquette rallye etc...), la date limite de réception des inscriptions est fixée **au 21 juin.**

7.3 Confirmation d'engagement

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un candidat dans le cas où cette décision serait prise dans l'intérêt de la discipline des rallyes routiers, le chèque du montant de l'engagement sera alors détruit.

Les concurrents admis recevront une confirmation d'engagement qu'ils devront présenter lors du contrôle administratif.

7.4 Remboursement

Les modalités de remboursement des droits d'engagement sont précisées dans l'article 7.1 "Droit d'engagement" du RCFRR 2018.

En outre, si pour une cause de force majeure, et de manière non exhaustive, le rallye ne pouvait avoir lieu, agréments et (ou) autorisation non accordés ou retirés, troubles de l'ordre public, défection financière, nombre de participants inférieur à 120, l'organisateur ne serait redevable envers les concurrents **que des montants versés.**

Dans tous les cas, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 8 : ACCUEIL ADMINISTRATIF

L'accueil des concurrents se déroulera à Villecomtal le **vendredi 13 juillet de 09H00 à 13H00** à la mairie de Villecomtal.

Les pilotes devront se présenter au contrôle technique à l'heure indiquée sur leur confirmation d'engagement.

Les formalités administratives sont précisées dans l'article 8 du règlement du RCFRR 2018.

Pour préserver le bon déroulement de la course, **aucune inscription ne sera prise au-delà de ces horaires.**

Les pilotes participant uniquement à l'étape de jour devront satisfaire aux contrôles administratifs et techniques dès le vendredi.

IMPORTANT

L'absence d'un seul de ces documents pourra contraindre les organisateurs à refuser le départ du concurrent, sans que celui-ci puisse réclamer le remboursement de son engagement ou une quelconque indemnité.

ARTICLE 9 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Les opérations de vérifications techniques **se dérouleront à partir de 9H30 le vendredi 13 juillet.**

Immédiatement après le contrôle administratif et après avoir collé plaques et numéros de course, les pilotes se présenteront au contrôle technique avec leur machine ; les documents et équipements devant être présentés au contrôle technique sont listés dans l'article 9 du règlement du RCFRR 2018.

Le pilote est en tout temps responsable de sa machine.

ARTICLE 10 : MACHINES

Les opérations de vérifications techniques **se dérouleront à partir de 9H30 le vendredi 13 juillet.**

Les dispositions relatives au contrôle des machines sont précisées par l'article 10 du RCFFR 2018.

ARTICLE 11 : PARC FERME

L'organisateur mettra en place un seul parc fermé, le samedi 14 juillet après le dernier CH de l'épreuve. Les dispositions relatives au parc fermées sont définies par l'article 11 du RCFRR2018

ARTICLE 12 : DEPART

Les concurrents recevront au départ de chaque boucle une feuille de route et le carnet d'infraction.

Les départs s'effectueront individuellement toutes les 30 secondes dans l'ordre du règlement du RCFRR 2018 (cf article 13).

Le respect de l'heure de départ de chaque tour est impératif, le pilote sera sanctionné dès la première minute de retard. Au-delà de 30 minutes de retard, il sera mis hors course.

ARTICLE 13 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les dispositions définies par l'article 24 du règlement du CFRR 2018 devront impérativement être appliquées.

Un fléchage indiquant l'aire de propreté sera mis en place par le moto-club de Villecomtal.

ARTICLE 14 : TRANQUILITE PUBLIQUE

Afin de garantir la tranquillité publique les dispositions suivantes ont été prises ou le seront avant l'épreuve :

- Parcours de liaison : le tracé, par le passage sur de nombreuses routes communales, évite au maximum les villages.
- Rencontre et accord des municipalités concernées par le parcours de liaison.
- Distribution d'un courrier d'information au plus tard 2 semaines avant l'épreuve à tous les riverains du parcours de liaison
- Contrôle de la conformité des machines aux dispositions du code de la route, principalement en matière de bruit.

ARTICLES 15 : ACCIDENT

Pendant la compétition, tout concurrent impliqué dans **un accident avec un tiers devra obligatoirement prévenir, dans les meilleurs délais, le PC course** au n° de téléphone inscrit sur son carton de route.

De même, tout pilote ayant eu un accident devra le signaler au PC Course, même s'il repart.

ARTICLE 16 : HORAIRES DE L'EPREUVES

- **Vendredi 13 juillet 2018**
  - 9H00 – 13H00 : Vérifications administratives
  - A partir de 9H30 : Contrôles techniques
  - 20H45 – 02H30 : Etape 1
- **Samedi 14 juillet 2018**
  - 10H00 – 19H00 : Etape 2
  - 20H30 : Repas / animation
- **Dimanche 15 juillet 2018**
  - 10H00 – 12H00 : Remise des prix du 15ème rallye du Dourdou

HORAIRES RALLYE / PARCOURS DE LIAISON

Horaires étape 1 (nuit) : vendredi 13 juillet

Itinéraire :

Parcours de liaison long de 167,200 km comprenant :

- 10 contrôles horaires (CH)
- 4 épreuves spéciales (ES) :
  - ES GOLINHAC : ES1 / ES3
  - ES ST FELIX DE LUNEL : ES2 / ES 4

Départ et Arrivée :

- Foirail de Villecomtal
- Départ toutes les 30''

Horaires théoriques base 140 concurrents :

CH	Emplacements	distances	temps alloués*	Horaires du pilote n°1	Horaires du pilote n° 140
		km	h:mn		
CH 1	Départ prologue (boucle de reconnaissance			20 :45	21 :35
CH 2	Arrivée prologue / assistance	41,8	0 :45	21 :45	22 :20
	Assistance**		1 :00		
CH 3	Départ boucle 1			22 :45	23 :55
CH 4	CH ES 1 GOLINHAC	12,3	0 :14	22 :59	00 :09
ES 1	**ES 1 GOLINHAC**	3,6	0:05	23:04	00:14
CH 5	CH ES 2 ST FELIX DE LUNEL	30,0	0 :35	23 :39	00 :49
ES 2	**ES 2 ST FELIX DE LUNEL**	3,1	0:05	23:44	00:54
CH 6	CH Fin de boucle 1 / assistance	17,7	0 :19	00 :03	01 :13
	Assistance**		1 :00		
CH 7	Départ boucle 2			1:03	02 :13
CH 8	CH ES 3 GOLINHAC	17,8	0 :21	01 :24	02 :34
ES 3	**ES 3 GOLINHAC**	3,2	0:05	01:29	02:39
CH 9	CH ES 4 ST FELIX DE LUNEL	26,8	0 :31	02 :00	03 :10
ES 4	**ES 4 ST FELIX DE LUNEL**	3,1	0.05	2:05	03:15
CH 10	CH Fin de boucle 2 / étape 1	7,4	0 :09	02 :14	03 :24

* Le Directeur de Course pourra modifier les temps alloués pour rallier 2 CH en fonction de l'état des routes empruntées.

** Le Directeur de Course pourra modifier le temps d'assistance en fonction du nombre d'engagés ou/et des temps alloués pour rallier 2 CH.

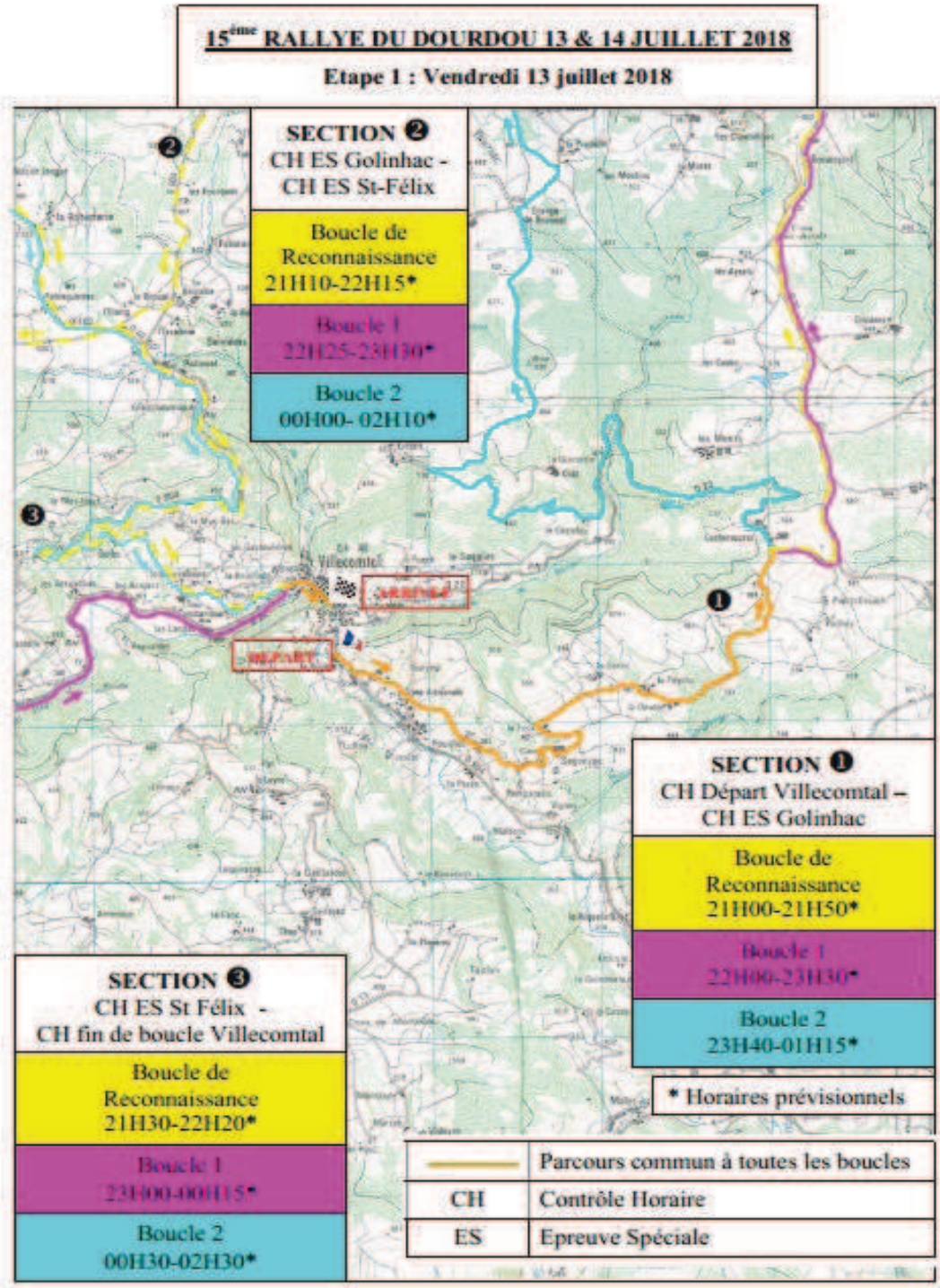

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 1 - Section 1 - 2 et 3

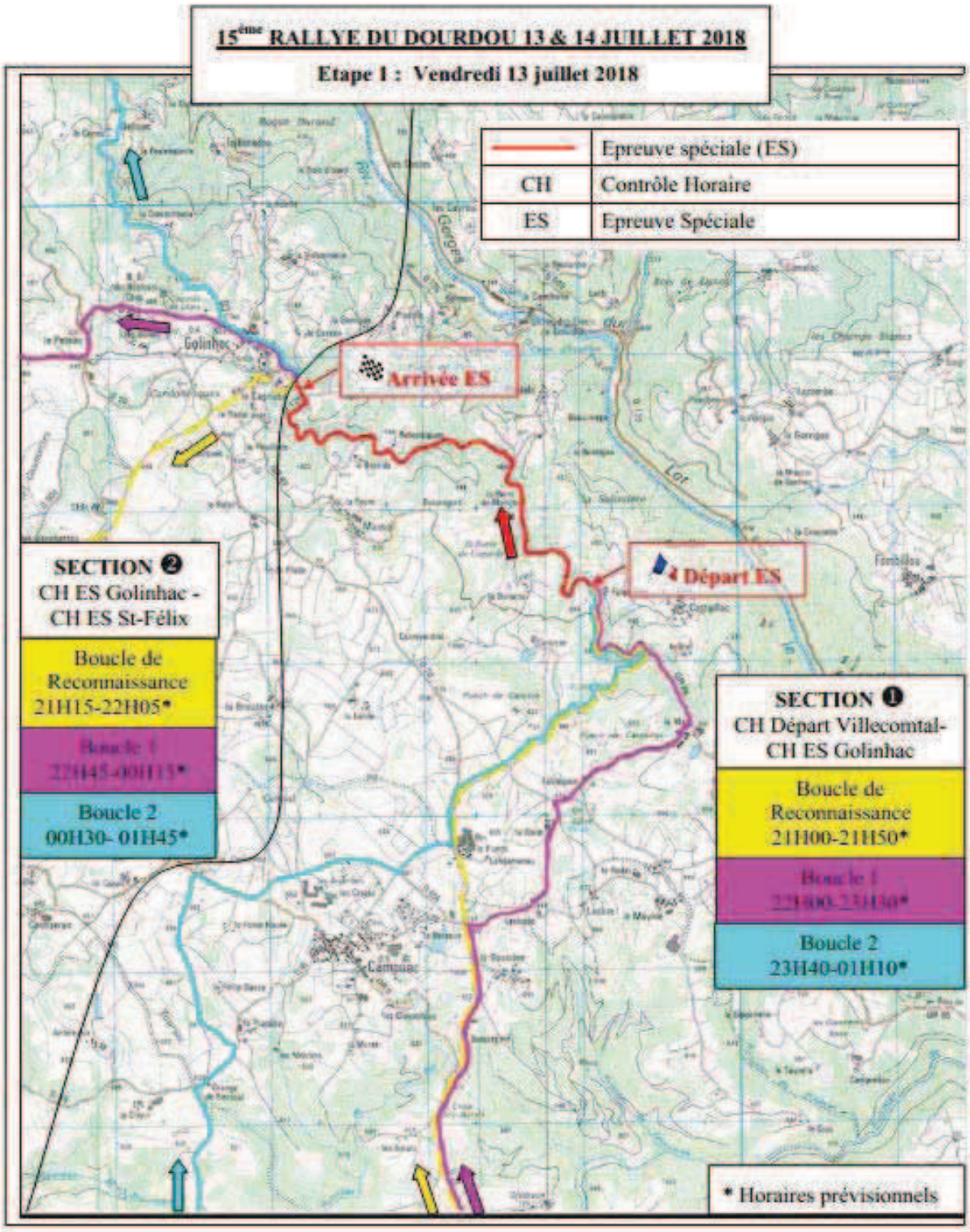

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Projet Etape 1 - Section 1 et 2

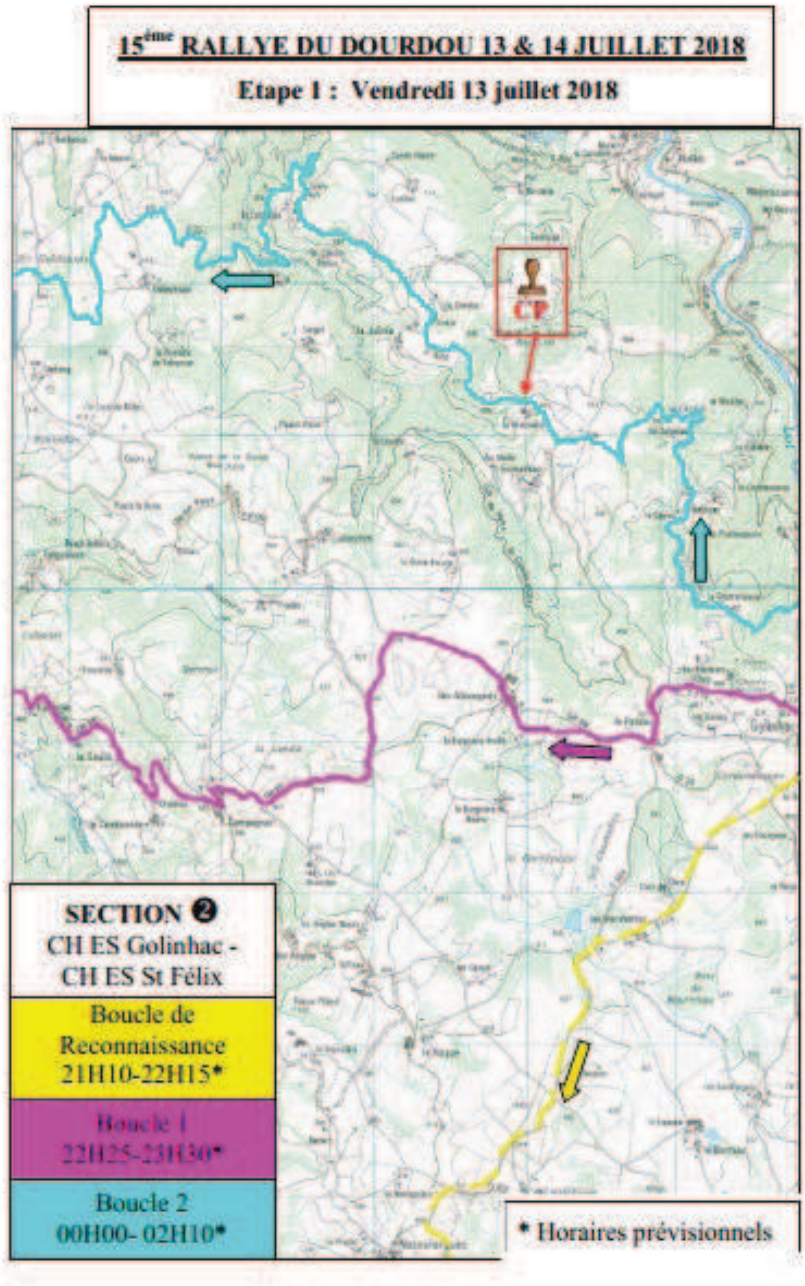

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 1 - Section 2

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 1 : Vendredi 13 juillet 2018

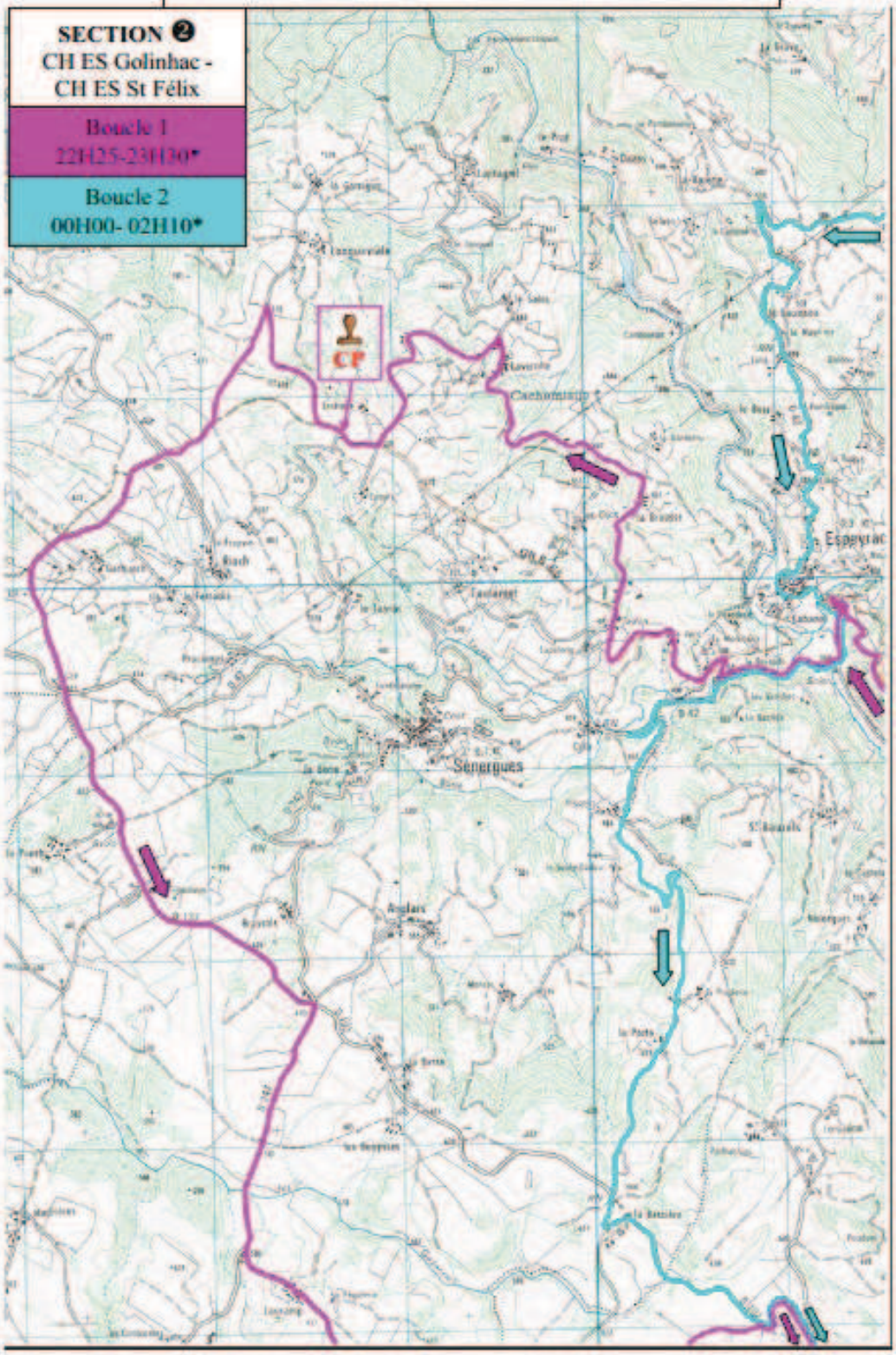

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 1 - Section 2

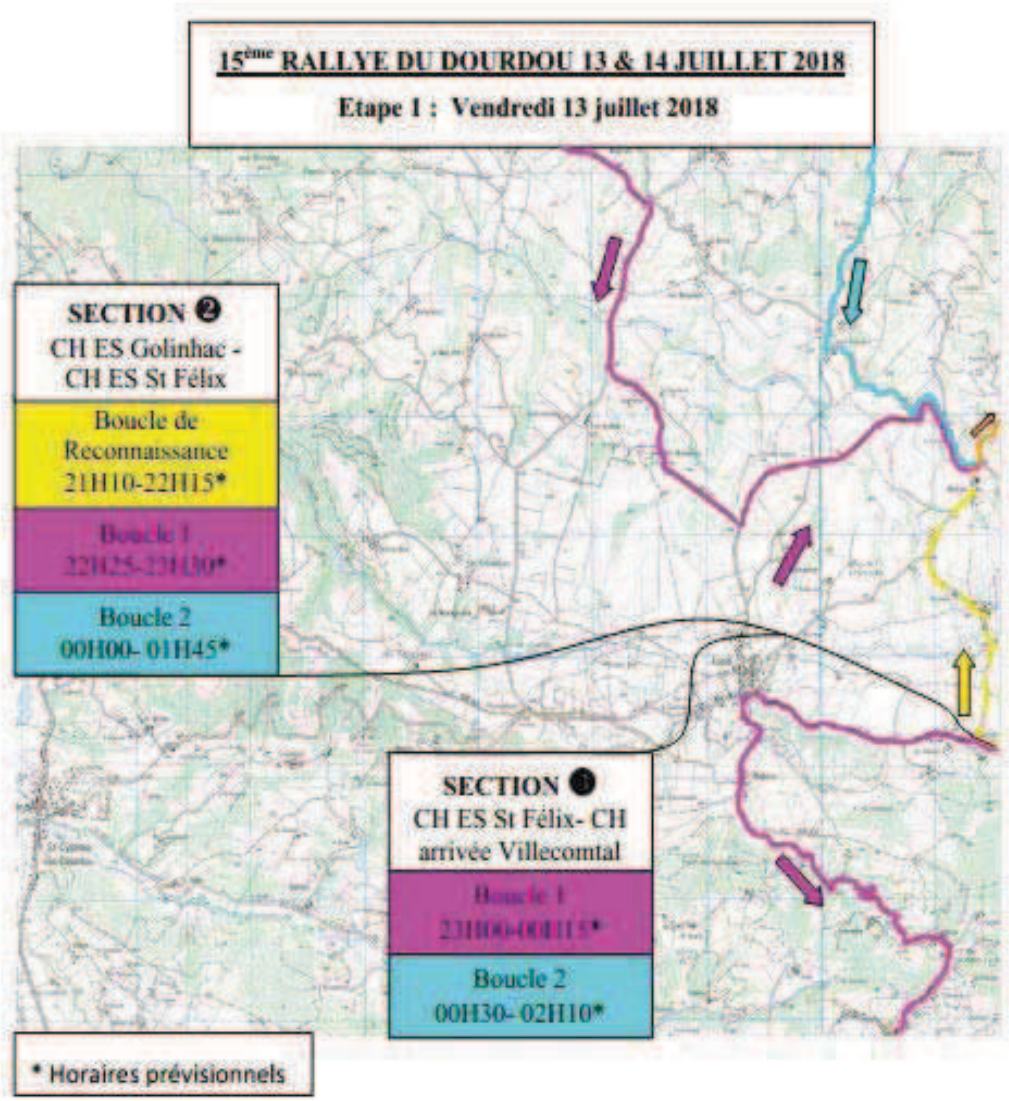

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Projet Etape 1 - Section 2 et 3

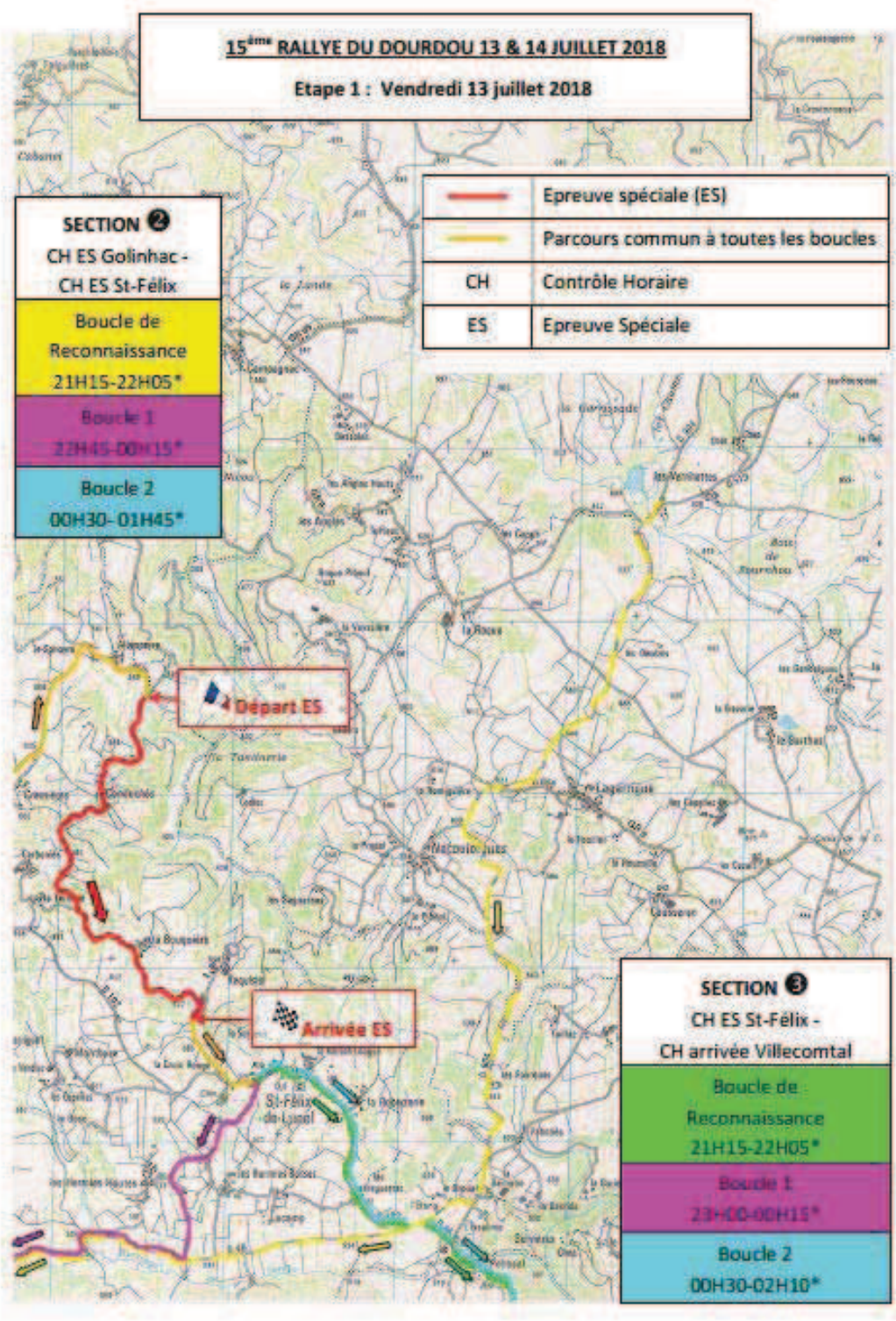

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 1 - Section 3

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 1 : Vendredi 13 juillet 2018

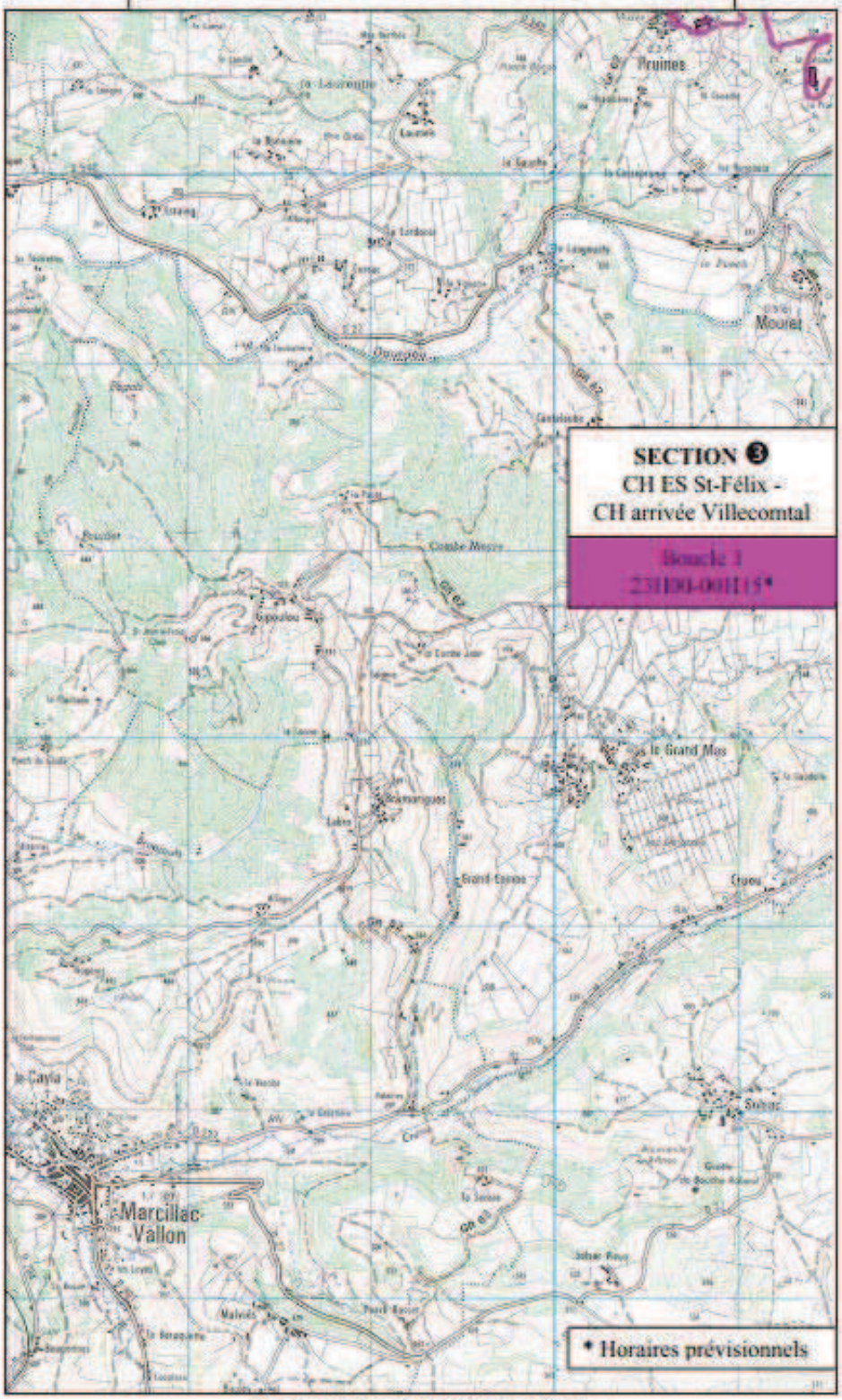

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Projet Etape 1 - Section 3

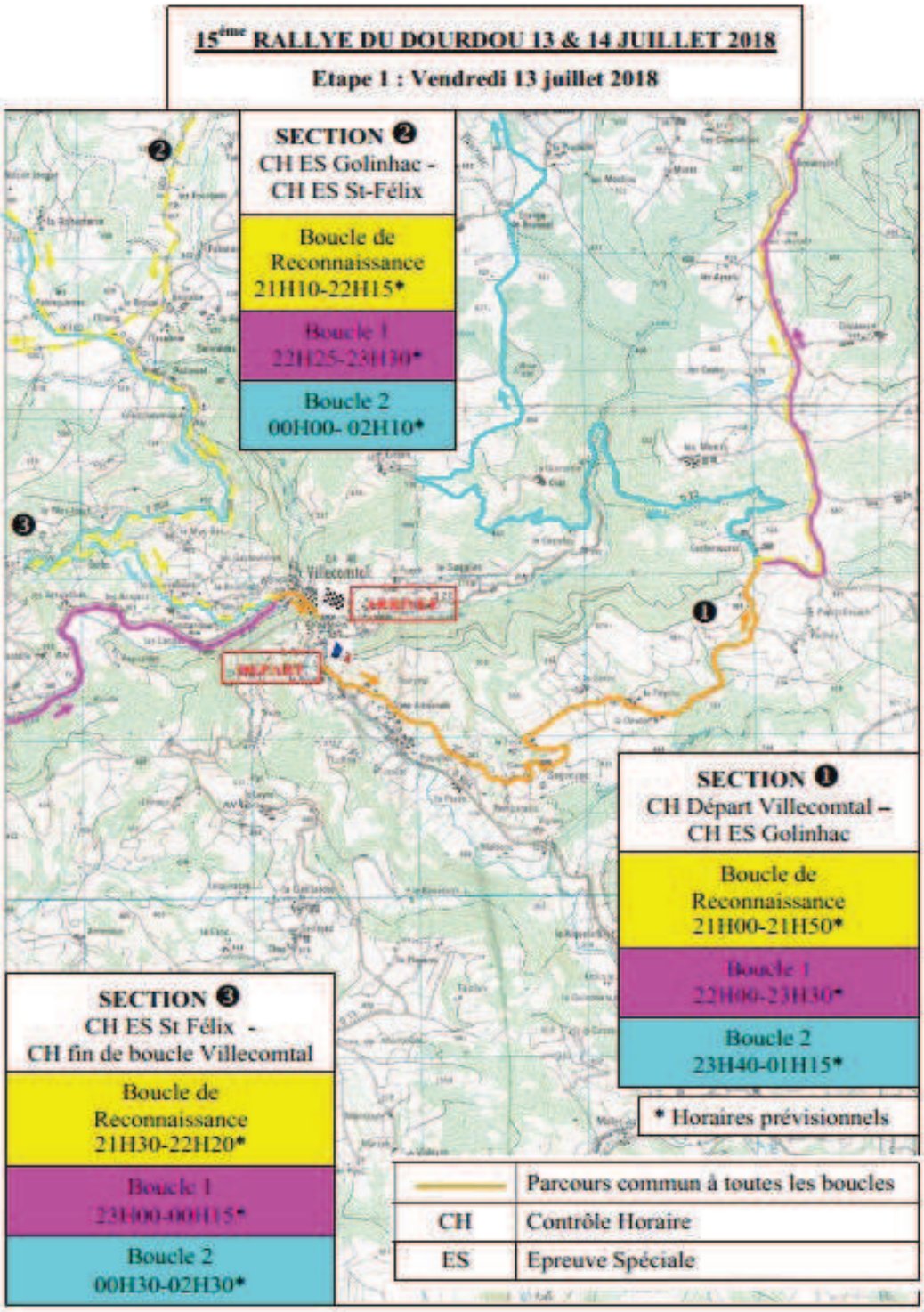

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 1 - Section 1 - 2 et 3

Etape 2 (jour) : samedi 14 juillet

Itinéraire :

Parcours de liaison long de 259,500 km comprenant :

- 14 contrôles horaires (CH)
- 6 épreuves spéciales (ES)
  - ES GOLINHAC : ES5 / ES7 / ES9
  - ES ST FELIX DE LUNEL : ES6 / ES8 / ES10

Départ et Arrivée :

- Foirail de Villecomtal
- Départ toutes les 30''

Horaires théoriques base 180 concurrents :

CH	Emplacements	distances	temps alloués*	Horaires du pilote n°1	Horaires du pilote n° 180
		km	h:mn		
CH 11	Départ boucle 1			10:00	11:30
CH 12	CH ES 5 GOLINHAC	17,8	0:21	10:21	11:51
ES 5	**ES 5 GOLINHAC**	3,6	0:05	10:26	11:56
CH 13	RIVEGES SENERGUES	16,1	0:18	10:44	12:14
CH 14	CH ES 6 ST FELIX DE LUNEL	15,0	0:16	11:00	12:30
ES 6	**ES 6 ST FELIX DE LUNEL**	3,1	0:05	11:05	12:35
CH 15	Fin de boucle 1 /assistance	28,5	0:32	11:37	13:07
	assistance**		1:00		
CH 16	Départ boucle 2			12:37	14:07
CH17	CH ES 7 GOLINHAC	12,1	0:14	12:51	14:21
ES 7	**ES 7 GOLINHAC**	3,2	0:05	12:56	14:26
CH 18	CH ES 8 ST FELIX DE LUNEL	34,4	0:39	13:35	15:05
ES 8	**ES 8 ST FELIX DE LUNEL**	3,1	0:05	13:40	15:10
CH 19	Fin de boucle 2 /assistance	27,3	0:31	14:11	15:41
	assistance**		1:00		
CH 20	Départ boucle 3			15:11	16:41
CH 21	CH ES 9 GOLINHAC	31,2	0:36	15:47	17:17
ES 9	**ES 9 GOLINHAC**	3.2	0:05	15:52	17:22
CH 22	RIVEGES SENERGUES	21,7	0:24	16:16	17:46
CH 23	CH ES 10 ST FELIX DE LUNEL	27,9	0:32	16:48	18:18
ES 10	**ES 10 ST FELIX DE LUNEL**	3,1	0,05	16:53	18:23
CH 24	Fin de boucle 3 / entrée parc fermé	7,4	0:09	17 :02	18 :32

* Le Directeur de Course pourra modifier les temps alloués pour rallier 2 CH en fonction de l'état des routes empruntées.
** Le Directeur de Course pourra modifier le temps d'assistance en fonction du nombre d'engagés ou/et des temps alloués pour rallier 2 CH.

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

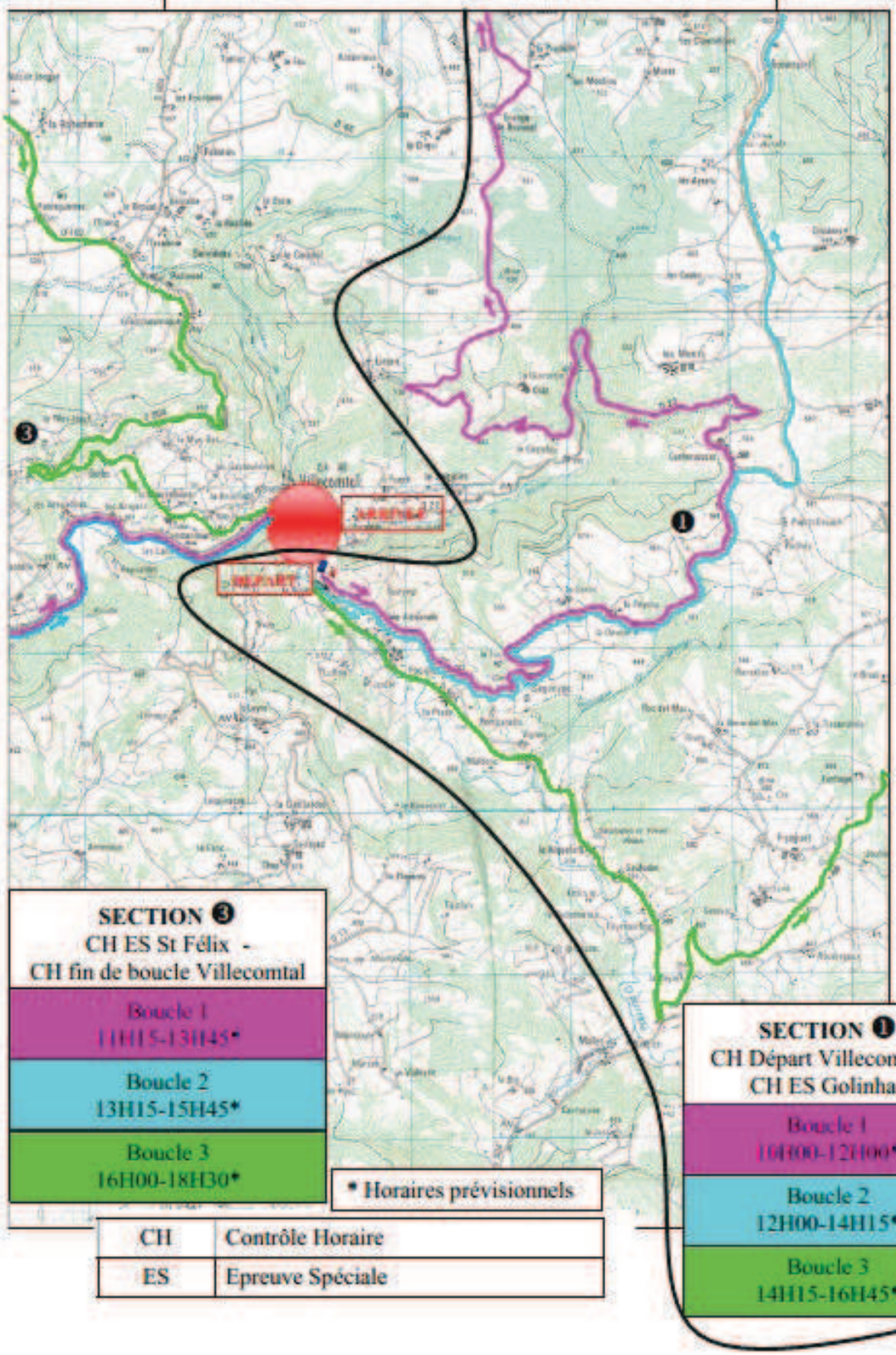

CH	Contrôle Horaire
ES	Epreuve Spéciale

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
Etape 2 samedi 14 juillet 2018 – sections 1et 3

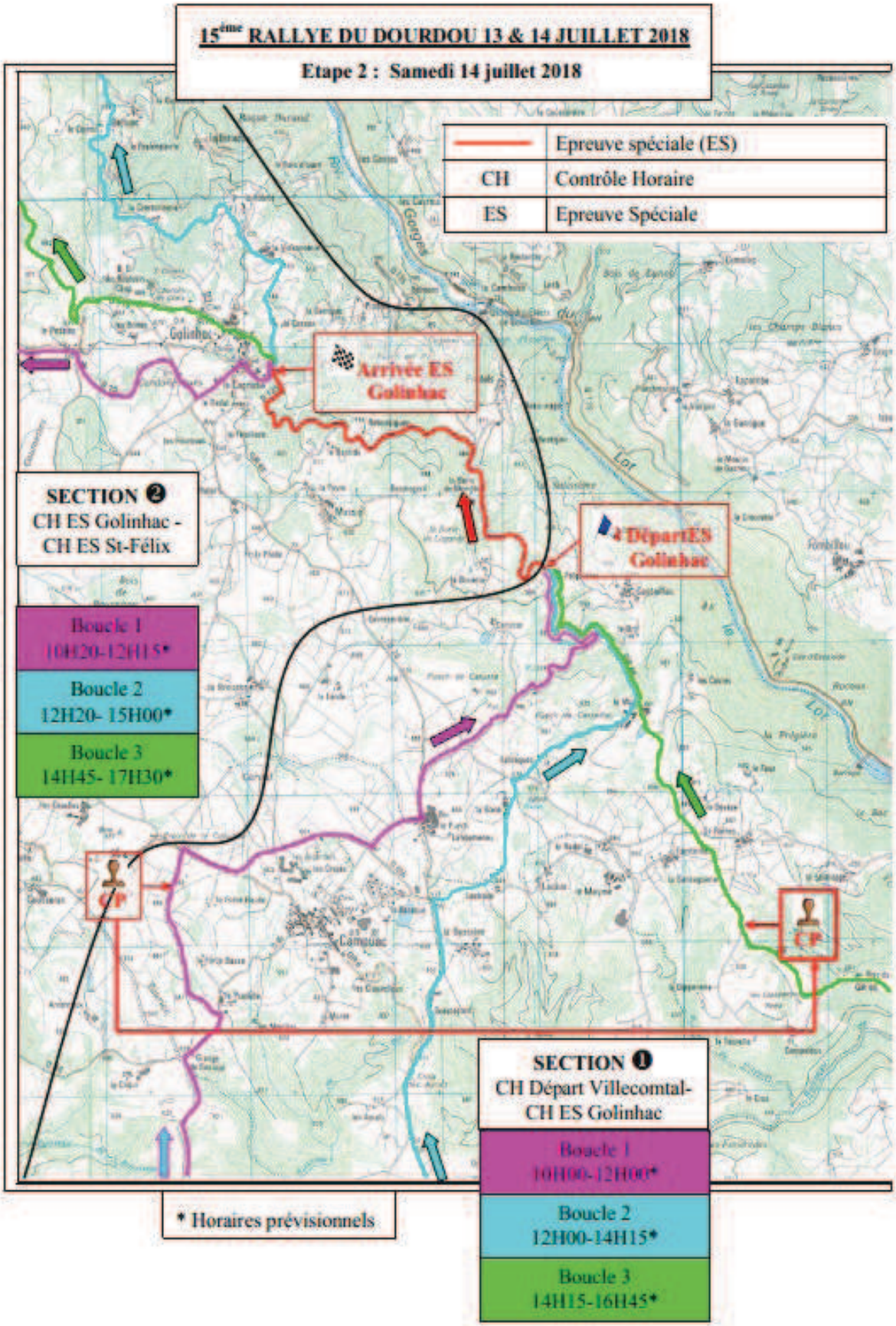

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 2 - Section 1 et 2

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
Etape 2 samedi 14 juillet 2018 – sections 1

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

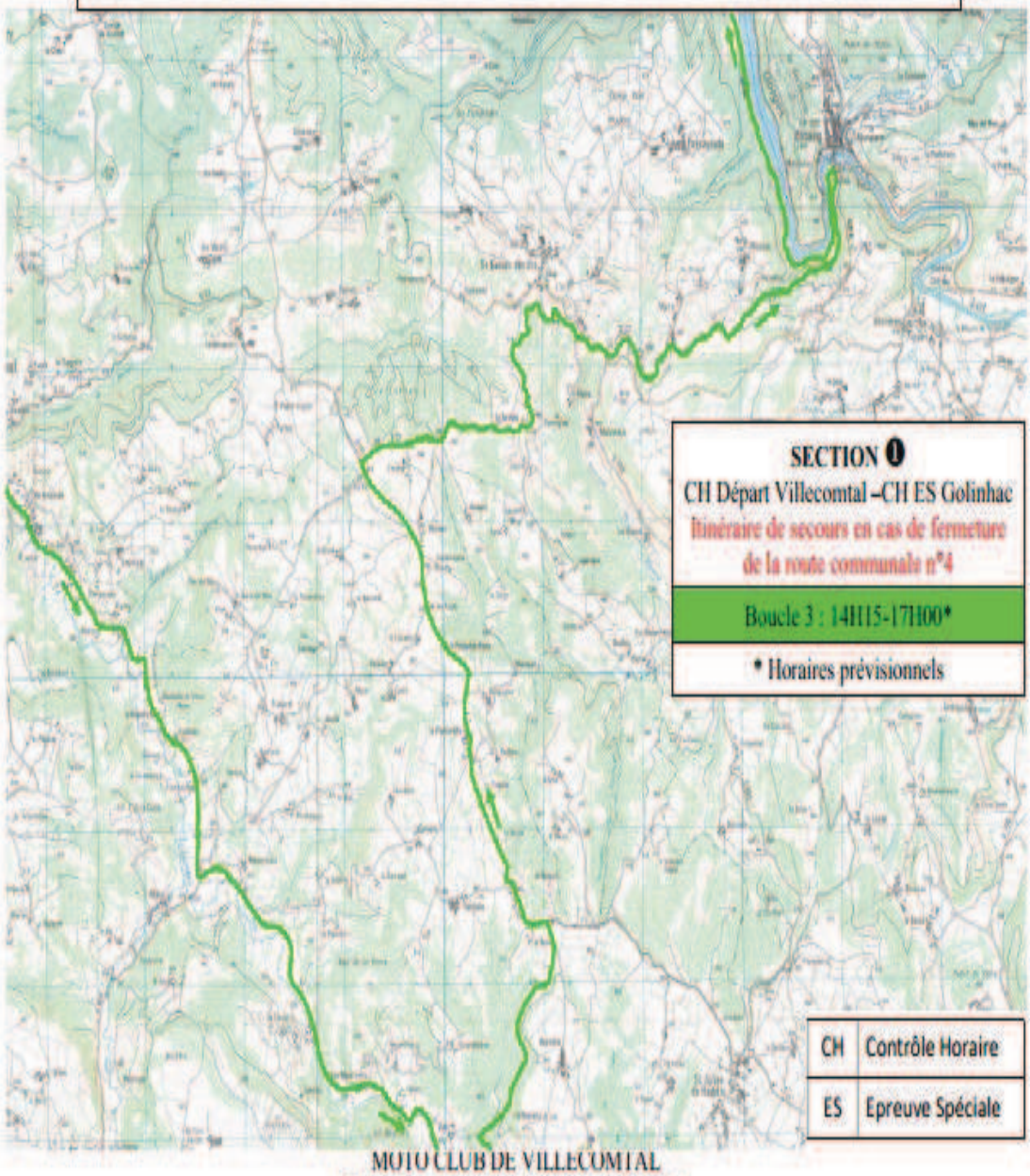

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL

Etape 2 samedi 14 juillet 2018 – sections 1

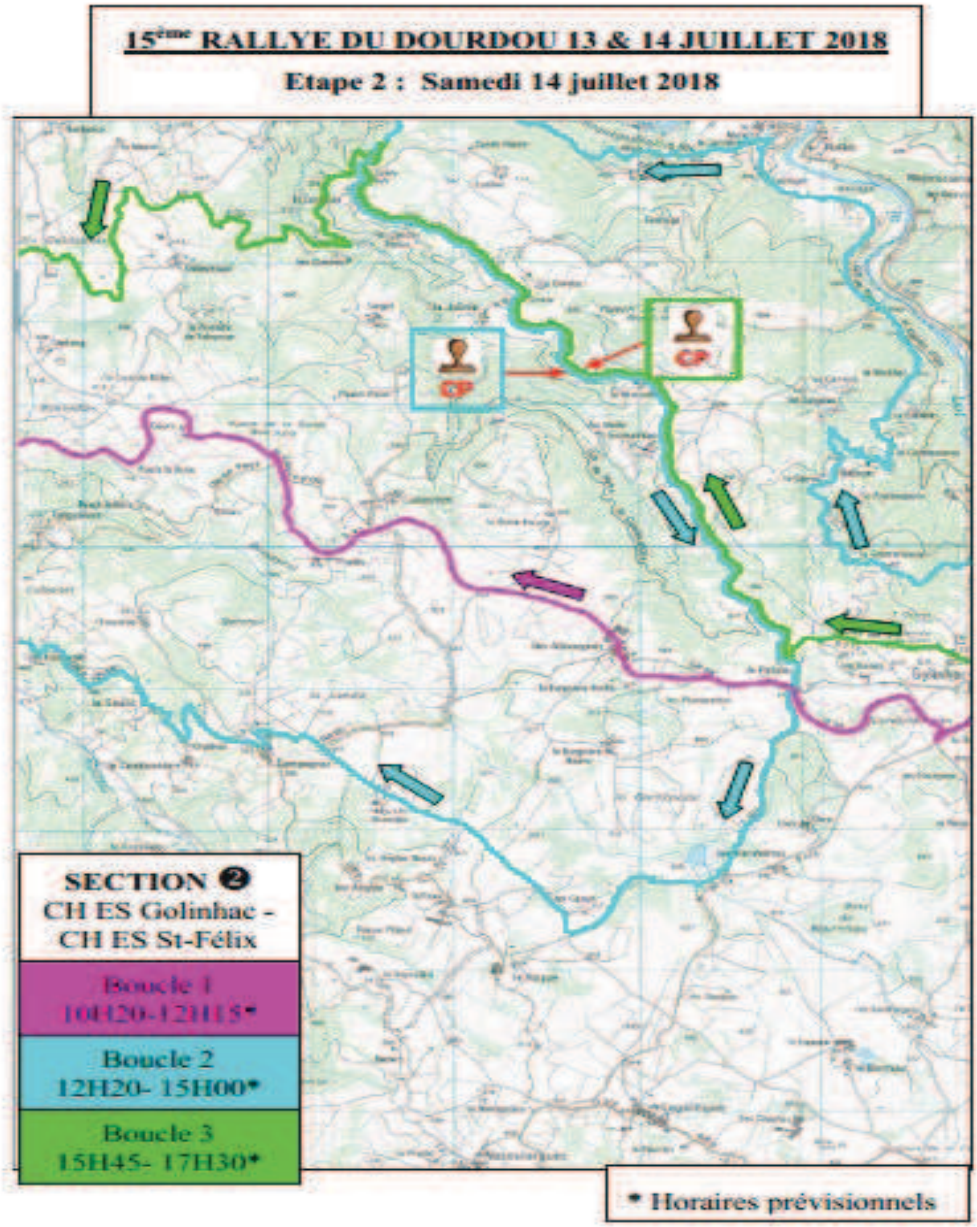

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 2 - Section 2

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

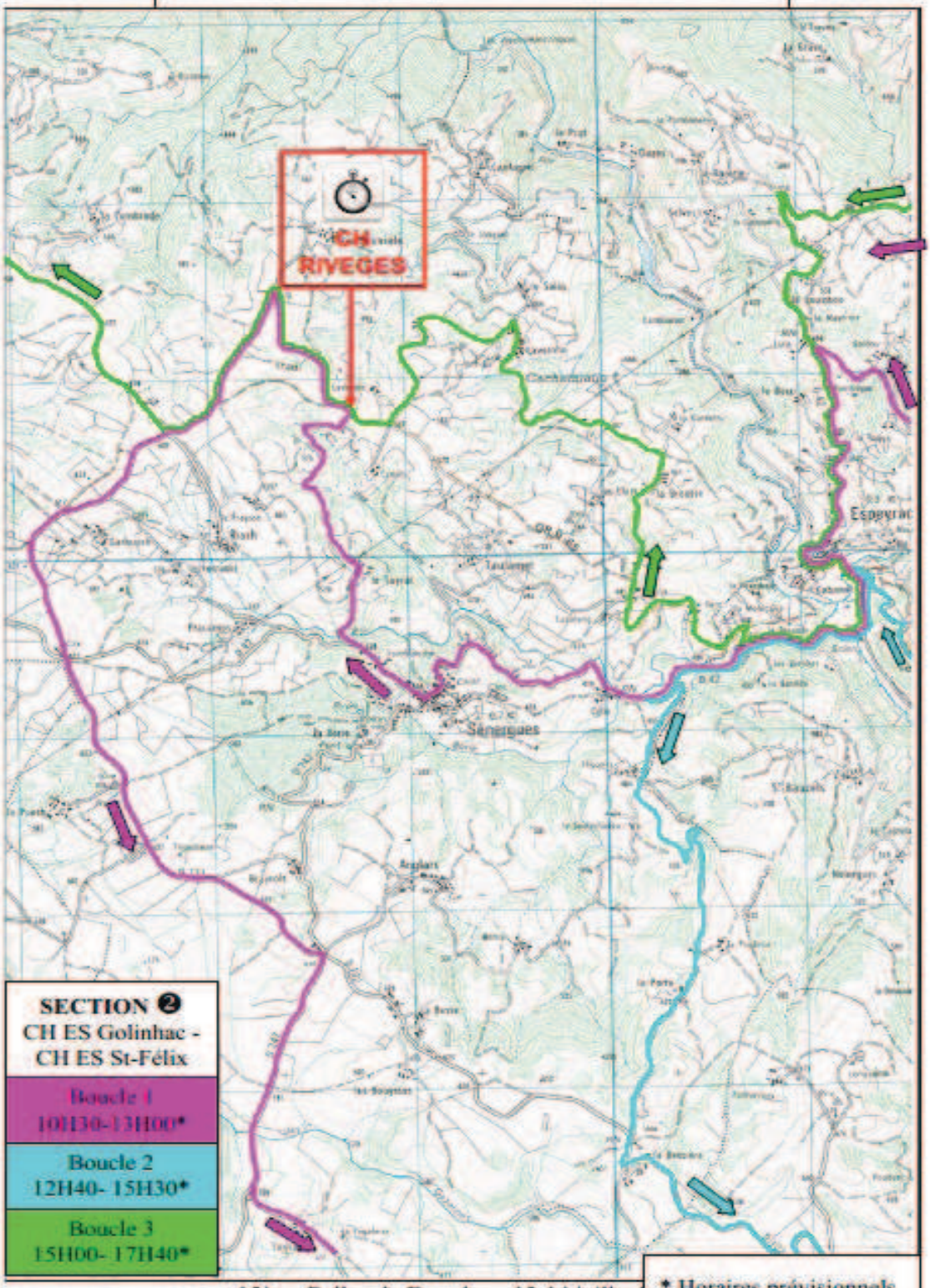

15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2
Etape 2 - Section 2

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

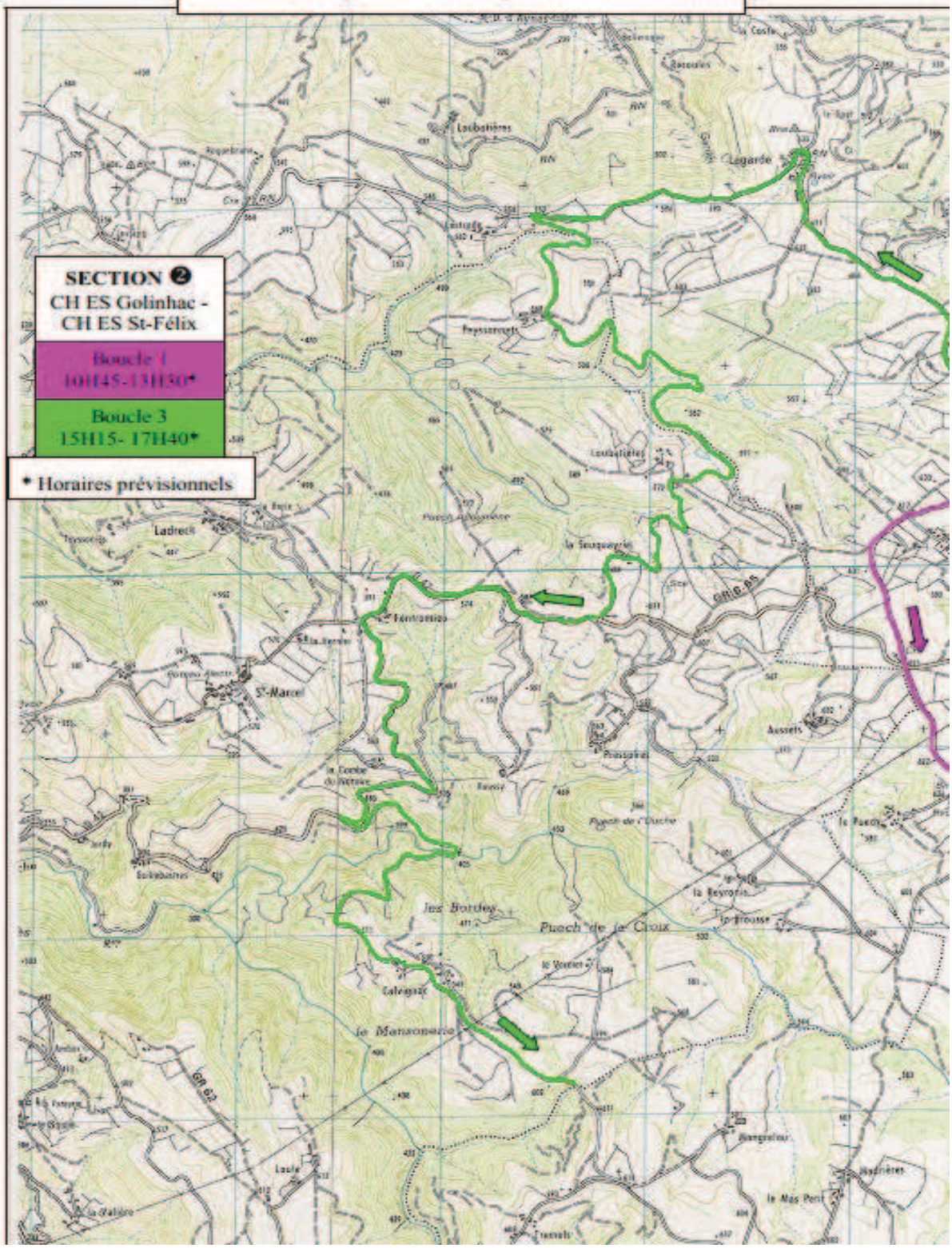

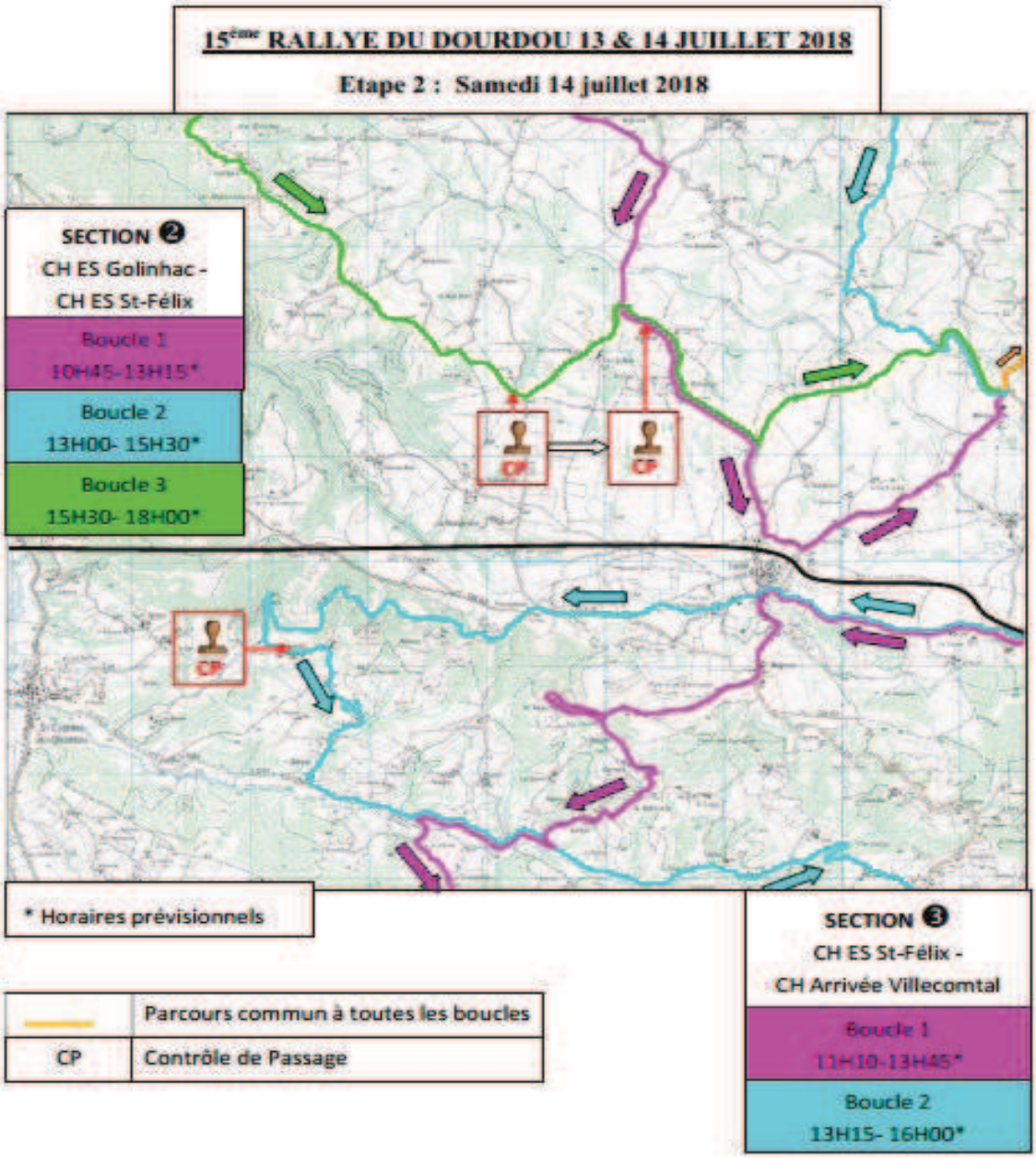

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 2 - Section 2 et 3

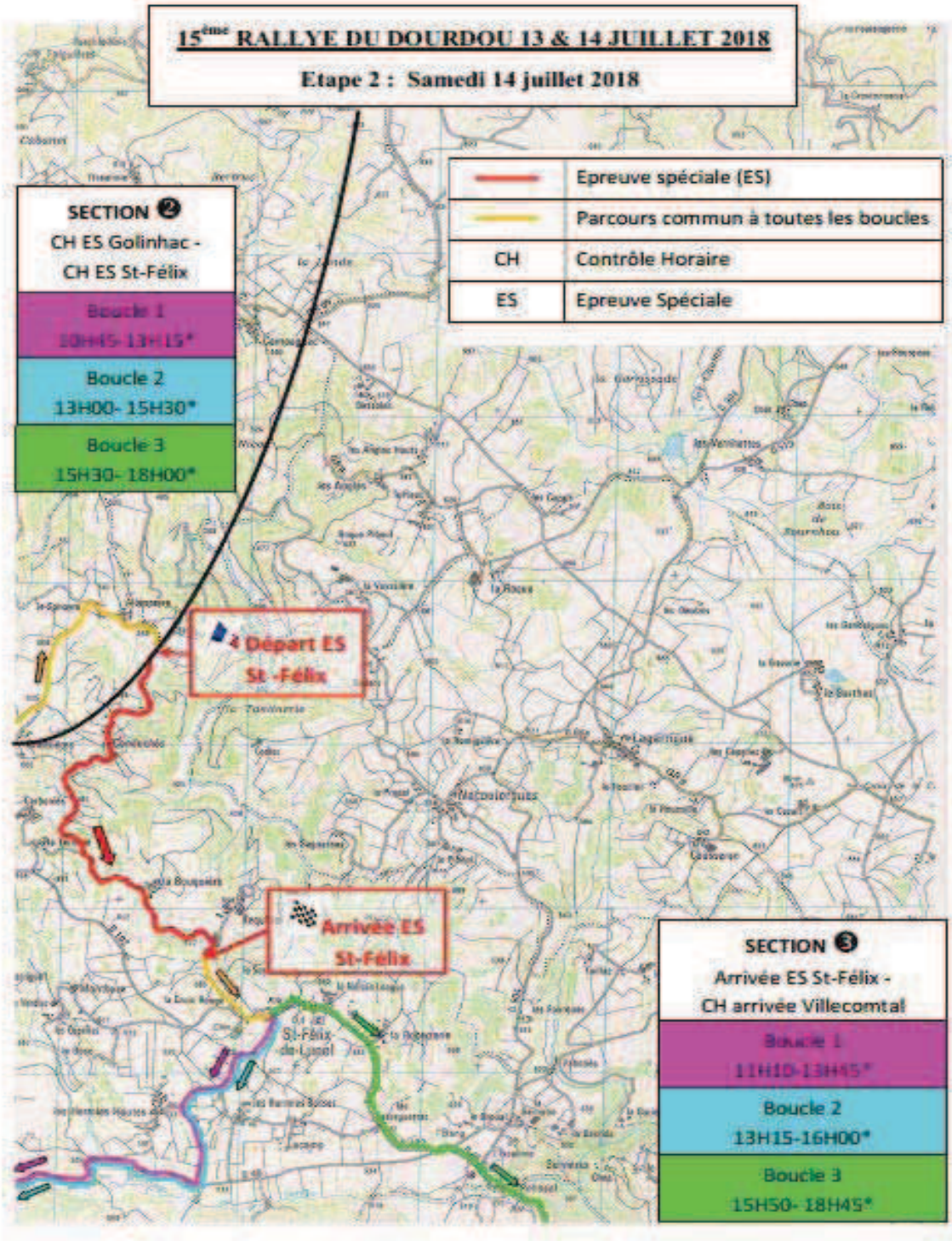

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
15ème Rallye du Dourdou - 13-14 juillet 2018
Etape 2 - Section 2 et 3

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

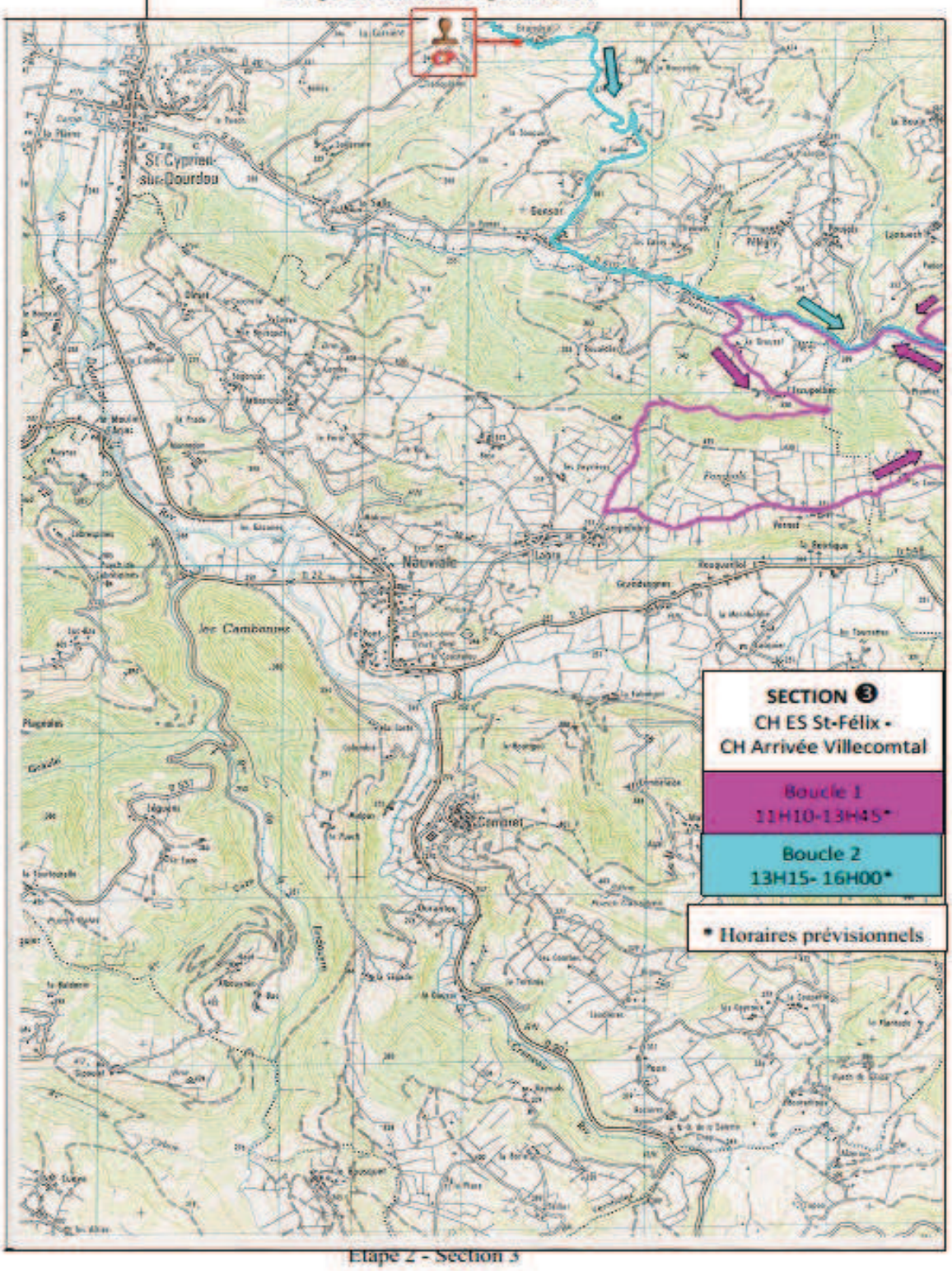

Etape 2 - Section 3

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

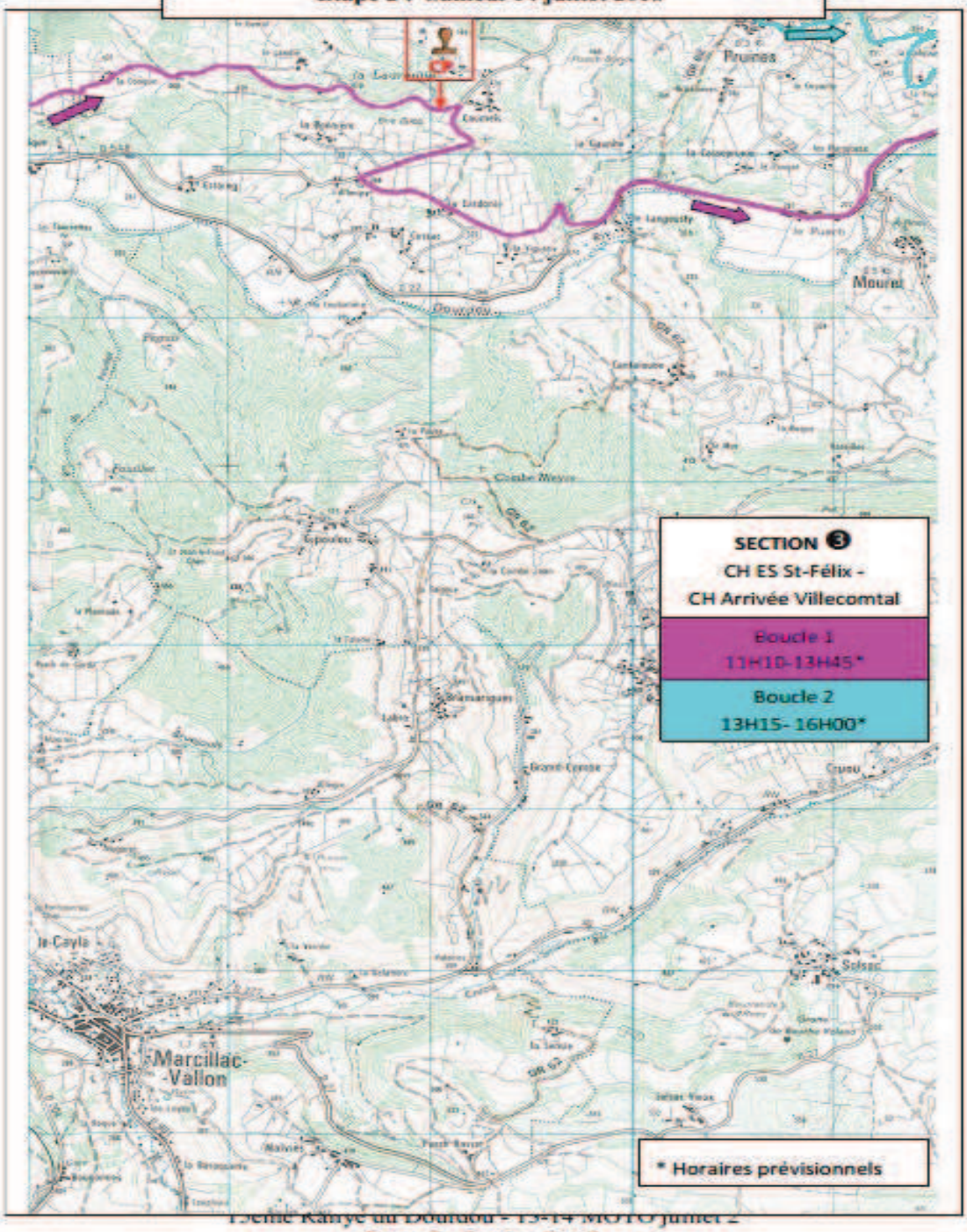

15ème Rallye du Dourdou - 13-14 MOTO juillet 2

Etape 2 - Section 2 et 3

15ème RALLYE DU DOURDOU 13 & 14 JUILLET 2018

Etape 2 : Samedi 14 juillet 2018

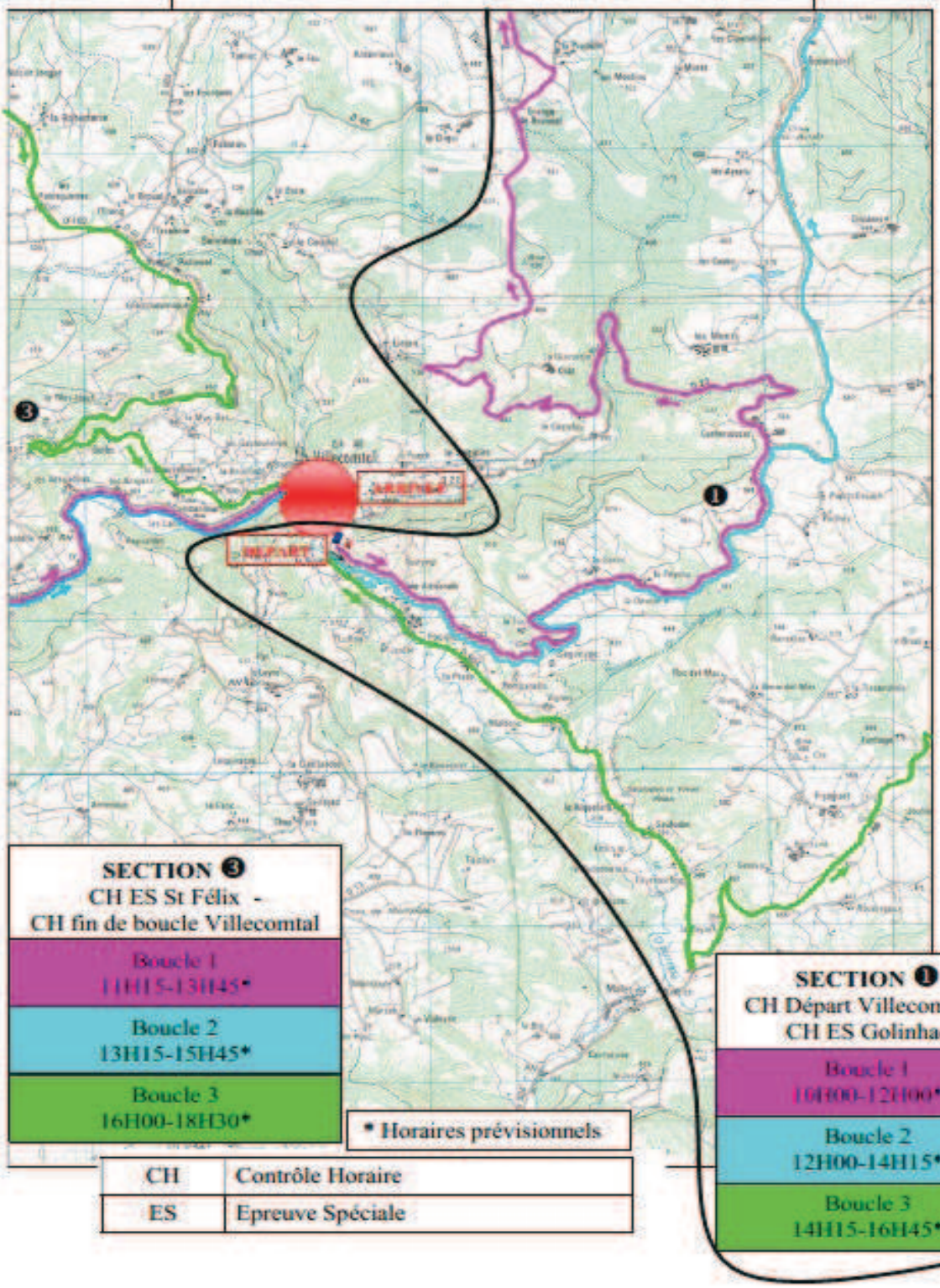

CH	Contrôle Horaire
ES	Epreuve Spéciale

MOTO CLUB DE VILLECOMTAL
Etape 2 samedi 14 juillet 2018 – sections 1et 3

EPREUVES SPECIALES

EPREUVE SPECIALE DE GOLINHAC

- **Longueur (CH ⇒ Point Stop)** : 3, 6 km
- **Départ** : lieu-dit Falguière – Départ / 30’’
- **Arrivée** : Carrefour RD135 / VC direction lieu-dit "les Places"
- **Point Stop** : Carrefour RD135 / VC direction lieu-dit "le Cassan"
- **Horaires** :
  - Etape de nuit : Vendredi 13 juillet
    - Fermeture de la VC et RD 135 le vendredi 13 juillet à 19H00
    - Départ du 1er concurrent à 20H55 (boucle de reconnaissance)
    - Réouverture de la VC et RD 135 le samedi 14 juillet après passage du dernier concurrent ou 3H30
  - Etape de jour : Samedi 14 juillet
    - Fermeture de la VC et RD 135 le samedi 14 juillet à 08H30
    - Départ du 1er concurrent à 10H21
    - Réouverture de la VC et RD 135 le samedi 14 juillet après passage du dernier concurrent ou 20H00
- **Dispositif humain et matériel**
  - Départ
    - ***1 responsable de spéciale, qualifié directeur de course rallyes routiers 2ème degré***
    - ***2 responsables de spéciale adjoints, qualifiés directeur de course rallyes routiers 2ème degré***
    - 1 médecin
    - 1 équipe de secouristes
    - 1 ambulance
    - 1 radio
  - Sur le tracé de l’ES

Poste n°1 : 1 commissaire + 1 radio	Poste n°5 : 1 commissaire + 1 radio
Poste n°2 : 1 commissaire + 1 radio	Poste n°6 : 1 commissaire + 1 radio
Poste n°3 : 1 commissaire + 1 radio	Poste n°7 : 1 commissaire + 1 radio
Poste n°4 : 1 commissaire + 1 radio	

  - Arrivée

- 1 chronométreur
- 1 commissaire
- 1 radio

▪ Point stop

- 1 commissaire
- 1 radio

➢ **Observations**

▪ Les départs et arrivées, ainsi que tous les postes seront équipés d'extincteur, de balai et d'un produit absorbant les hydrocarbures.

▪ Tous les principaux obstacles pouvant se trouver dans la trajectoire des pilotes et pouvant représenter un danger seront protégés par des structures gonflables AIRPROTEK agrées FFM

▪ Les voies débouchant sur cet itinéraire seront barrées par des banderoles.

▪ Les spectateurs seront tenus de rester derrière ce balisage, implanté à une distance de sécurité nécessaire, sous l'autorité des commissaires de piste présents.

▪ **Les horaires** des épreuves spéciales pourront être raccourcis et la circulation publique rouverte en fonction du passage réel du dernier concurrent et du véhicule balai, après avoir reçu l'ordre du responsable de la spéciale.

PLAN SECURITE EPREUVE SPECIALE GOLINHAC

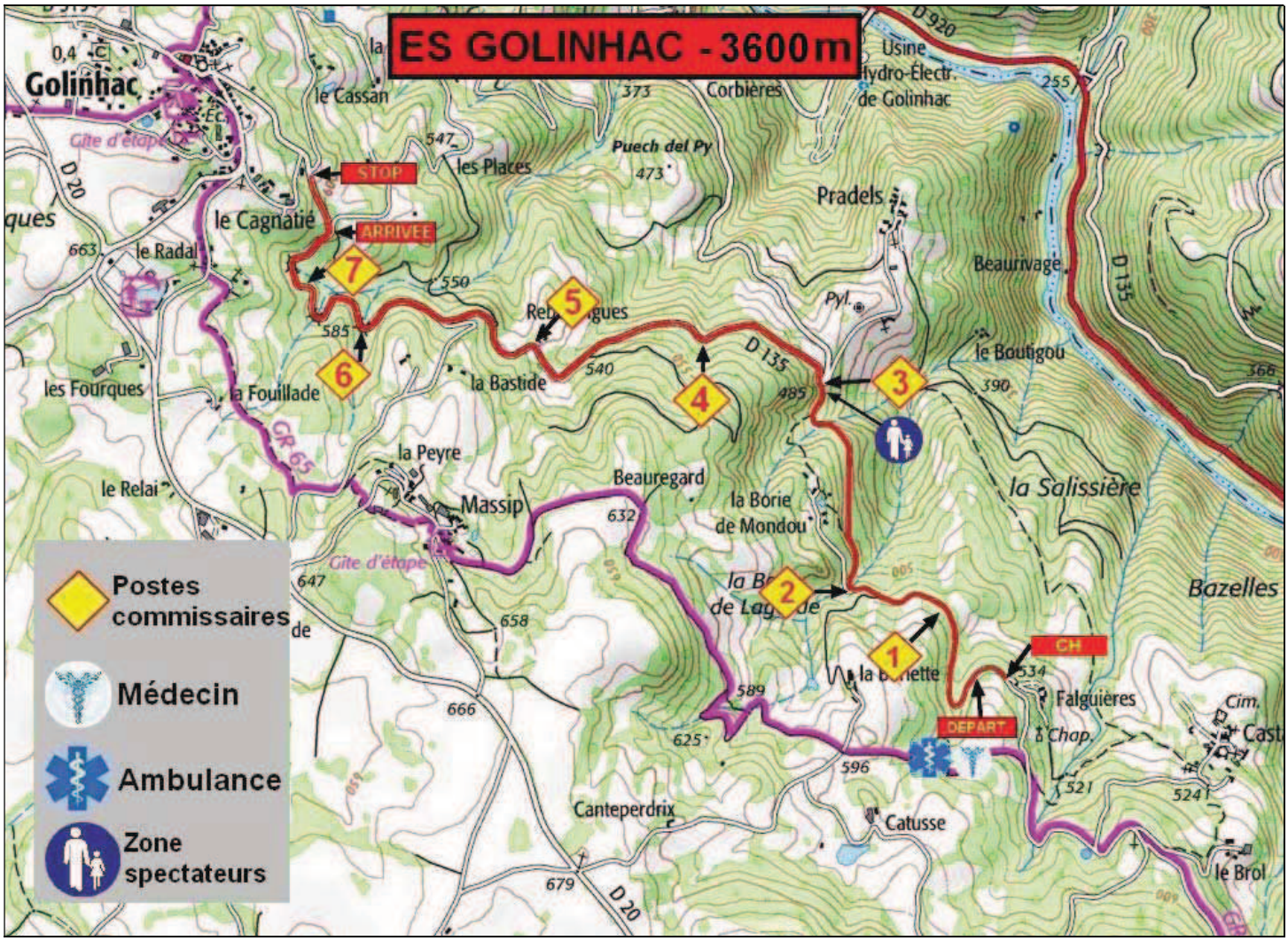

EPREUVE SPECIALE ST FELIX DE LUNEL

- **Longueur** (CH ⇒ Point Stop) : 3,1 km sur la VC traversant le lieu-dit "Conduchès"

- **Départ** : Lieu-dit Albespeyre - Départ / 30''

- **Arrivée** : 150 m avant carrefour de la VC direction "Réquistal"

- **Point Stop** : Carrefour VC direction lieux-dits "Conduchès" et "Réquistal"

- **Horaires :**

  - Etape de nuit : Vendredi 13 juillet

    - Fermeture de la VC le vendredi 13 juillet à 19H00
    - Départ du 1er concurrent à 21H10 (boucle de reconnaissance)
    - Réouverture de la VC le samedi 14 juillet après passage du dernier concurrent ou 04H00

  - Etape de jour : Samedi 14 juillet

    - Fermeture de la VC le samedi 22 juillet à 09H30
    - Départ du 1er concurrent à 11H00
    - Réouverture de la VC le samedi 14 juillet après passage du dernier concurrent ou 20H00

- **Dispositif humain et matériel**

  - Départ

    - ***1 responsable de spéciale, qualifié directeur de course rallyes routiers 2ème degré***
    - ***2 responsables de spéciale adjoints, qualifiés directeur de course rallyes routiers 2ème degré***
    - 1 médecin
    - 1 équipe de secouristes
    - 1 ambulance
    - 1 radio

  - Sur le tracé de l'ES

Poste n°1 : 1 commissaire + 1 radio	Poste n°5 : 1 commissaire + 1 radio
Poste n°2 : 1 commissaire + 1 radio	Poste n°6 : 1 commissaire + 1 radio
Poste n°3 : 1 commissaire + 1 radio	Poste n°7 : 1 commissaire + 1 radio
Poste n°4 : 1 commissaire + 1 radio	

  - Arrivée

- 1 chronométreur
- 1 commissaire
- 1 radio

- Point stop
  - 1 commissaire
  - 1 radio

➢ **Observations**

- Les départs et arrivées, ainsi que tous les postes seront équipés d'extincteur, de balai et d'un produit absorbant les hydrocarbures.
- Tous les principaux obstacles pouvant se trouver dans la trajectoire des pilotes et pouvant représenter un danger seront protégés par des structures gonflables AIRPROTEK agrées FFM
- Les voies débouchant sur cet itinéraire seront barrées par des banderoles.
- Les spectateurs seront tenus de rester derrière ce balisage, implanté à une distance de sécurité nécessaire, sous l'autorité des commissaires de piste présents.
- Les horaires des épreuves spéciales pourront être raccourcis et la circulation publique rouverte en fonction du passage réel du dernier concurrent et du véhicule balai, après avoir reçu l'ordre du responsable de la spéciale.

PLAN SECURITE EPREUVE SPECIALE
ST FELIX DE LUNEL

LISTE DES OFFICIELS DU 15ème RALLYE DU DOURDOU
13-14 et 15 JUILLET 2018

Fonction	NOM	Prénom	N° licenc	N° tel	mail	Arrivée le	Départ le	Nbre de nuits
➢ Délégué FFM	BOURNISIEN	David	155744	0624125436	d.bournisien@moto-tour.com		15/07/2018	
➢ Président CNRR	PLANCHON-TOURLY	Gilles	119636	0762007567	gptourly@wanadoo.fr		15/07/2018	
➢ Directeur de course	GUILLEMOZ	Jean-Jacques	012409	0610808528	jackyguillemoz@hotmail.fr		15/07/2018	
➢ Directeurs de course adjoints	1. BONNEAU	Michel	121823	0675496636	Bonneau.michel@gmail.com		15/07/2018	
	2. FLORIN (Maya)	Stéphanie	81806	0628415804	stephanie.florin@laposte.net		15/07/2018	
➢ Commissaires Sportifs								
	BOILLOT	Bernard	041108	0679218339	aeduparc@club-internet.fr		15/07/2018	
	STAELENS	Jean-Louis	022555	0618903941	jeanlouis.staelens@wanadoo.fr		15/07/2018	
➢ Responsable technique CNRR	BLANC	Roger	004065	0680029791	Roger.blanc@live.fr		15/07/2018	
➢ Commissaire technique CNRR	HENRY	Didier	048298	0687125124	henry.didier@laposte.net		15/07/2018	
➢ Responsable transpondeurs CNRR	BLANC	Denise	287126	0680029791	Roger.blanc@live.fr		15/07/2018	
➢ Commissaires techniques adjoints LMOC	GAUBERT	Jean-Francois	230962				15/07/2018	
	MIVELAZ	Guy	235860	0630092601	gmivelaz@lmoc.fr		15/07/2018	

➢ Chronométreur PC	GAGNEPAIN	Francis	010816	0686687013	francis.gagnepain@wanadoo.fr	13/07/2018	15/07/2018	2
➢ Chronométreur 1 ES						13/07/2018	15/07/2018	2
➢ Chronométreur 2 ES						13/07/2018	15/07/2018	2
➢ Chronométreur 3 ES						13/07/2018	15/07/2018	2
➢ Chronométreur 4 ES						13/07/2018	15/07/2018	2
➢ Organisateur technique	BIEULAC	Jean-Michel	121788	0684742560	jean-michel.bieulac@orange.fr			
➢ Directeur de course, responsable Epreuve Spéciale Golinhac	COL	Richard	219708	0683030651	richardmoto43@gmail.com		15/07/2108	
➢ Directeurs de course, adjoints Epreuve Spéciale Golinhac	1. VIE	Julien	144242	0683361287	julevie@club-internet.fr			
	2. BIEULAC	Simon	017930	0633264765	simon.bieulac@free.fr			
➢ Directeur de course, responsable Epreuve Spéciale St Félix	SERENNE	Eric	167040	0613597129	e.serenne@bbox.fr		15/07/2108	
➢ Directeurs de course, adjoints responsable Epreuve Spéciale St Félix	1. FORET	Evelyne	187114	0612188167	eveforet@sfr.fr		15/07/2018	
	2. HALLIER	Gilles	121787	0680912998	hallier.gilles@orange.fr			
➢ Responsable organisation	BIEULAC	Jean-Michel	121788	0684742560	jean-michel.bieulac@orange.fr			

Directeurs de Course "remplaçants" : STAELENS Jean-Louis / BONNOT Bernard / BOSCUS Jean-Francois
Commissaires Sportifs "remplaçants" : MARTINEZ Ghislaine + DC "remplaçants"

GRAS SAVOYE WTW
Pôle Sports Mécaniques
☏ 04 72 34 90 28

ATTESTATION D'ASSURANCE

ORGANISATION DE MANIFESTATION

(Articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

ALLIANZ atteste que l'organisateur : MOTO CLUB DE VILLECOMTAL

Adresse de l'organisateur : : 6 AVENUE JOSEPH VIDAL

12580 VILLECOMTAL

Est assuré pour la manifestation : **15ème RALLYE DU DOURDOU**

Epreuve FFM N° 653 **se déroulant du 13/07/2018 AU 14/07/2018**
Lieu : Villecomtal (12) **N° de contrat : 56 033 473/218.37**

Conformément aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile pour les concentrations ou manifestations de véhicules terrestres à moteur que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement.

Sont garantis :

- **les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport.**

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- **10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.**
- **500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.**

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport. L'assureur renoncera en cas de sinistre, à tout recours contre l'Etat et les autorités territoriales (municipales, départementales, régionales) ainsi que contre toute personne relevant desdites autorités à un titre quelconque.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

Fait à Villeurbanne, le 07/05/2018

Pour la compagnie ALLIANZ